

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h33**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Mélissa Roberge, Technicienne comptable, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-290

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Alain Demers

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 11 novembre 2025
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS
- 6 - ADMINISTRATION
 - 6.1 - Revenus cumulé au 30 novembre 2025
 - 6.2 - Dépenses et salaires de novembre 2025
 - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 novembre 2025
 - 6.4 - Autorisation Paiement Quote part Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode
 - 6.5 - Autorisation Paiement Quote part MRC 2026
 - 6.6 - Renouvellement d'adhésion à la FQM 2026
 - 6.7 - Création d'un surplus affecté lié à la taxation d'avance du règlement d'emprunt 390-2022 pour le rang 11
 - 6.8 - Mandat à la firme RDL pour réaliser l'Audit 2024
 - 6.9 - Acceptation de soumission pour l'offre de service cabinet d'Avocat
- 7 - CORRESPONDANCES
 - 7.1 - A Titre d'Information

- 7.1.1 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers des élus municipaux pour 2026
- 7.2 - Association pulmonaire du Québec
- 7.3 - A titre Décisionnelles
- 7.4 - Mise en place d'un comité pour le plan d'action MADA 2025-2028
- 7.5 - Demande de don pour la Croix-Rouge Canadienne Québec
- 7.6 - Inscription au Colloque FEMMÉLUES 2026
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX
 - 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire
 - 9.2 - URBANISME
 - 9.2.1 - Rapport de l'inspecteur municipale - Novembre 2025
 - 9.2.2 - Avis de Motion au RÈGLEMENT 2025-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 9.2.3 - Résolution adoptant le premier projet de règlement no 2025-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 9.2.4 - Abrogation de la politique de demande de Chenil
 - 9.2.5 - Entente intermunicipale relative au service d'un officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 9.4 - SECURITE CIVILE
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-12-291

4.1 - Séance ordinaire du 11 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de . Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la

possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulé au 30 novembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 30 novembre 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 821 653.68\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-12-292

6.2 - Dépenses et salaires de novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de novembre 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 13 485.26\$. ainsi que des factures s'élevant à 199 363.68\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2025 Auquel s'ajoute un montant de 35 117.82\$ consigné au rapport des salaires nets du 30 novembre 2025. Le tout totalisant un montant global de 247 966.76\$

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 novembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 30 novembre 2025.

2025-12-293

6.4 - Autorisation Paiement Quote-part Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode

Sur la proposition du conseiller Alain Demers et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu

- **QUE** le conseil autorise le paiement de la quote-part de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de **95 247.00 \$** payable en 4 versements, de la façon suivante, pour l'année 2026

1- 15 février 2026 - 23 811.75\$

2- 15 avril 2026 - 23 811.75\$

3- 15 juillet 2026 - 23 811.75\$

4- 15 octobre 2026 - 23 811.75\$

Adopté à l'unanimité

2025-12-294

6.5 - Autorisation Paiement Quote-part MRC 2026

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu

- **QUE** le conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d'Arthabaska au montant de **193 418.00 \$** pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité

2025-12-295

6.6 - Renouvellement d'adhésion à la FQM 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la présidence du Conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) lui notifiant de la mise aux dispositions des municipalités des outils leur permettant de d'acquitter de leurs responsabilités et surtout une offre d'accompagnement, Ma municipalité verte;

CONSIDÉRANT l'Avis d'adhésion reçue de la FQM accusant un montant brut de 1,969.06\$

Par conséquent, sur la proposition de la conseillère et appuyé par le conseiller et résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de Saint-Valère autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année2026.
- **QUE** Le coût de la cotisation annuelle brute de 1 712.60 \$ plus les taxes, payable (1969.06\$) en janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-296

6.7 - Création d'un surplus affecté lié à la taxation d'avance du règlement d'emprunt 390-2022 pour le rang 11

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu;

QU' un montant total de 87 622.48\$ taxé en avance dans les exercices se terminant le 31 décembre 2023 (70 009\$) et le 31 décembre 2024 (17 613.48\$) pour le règlement d'emprunt 390-2022 (rang 11) soit transféré du surplus accumulé non affecté dans un surplus affecté-Taxation d'avance règlement d'emprunt 390-2022.

2025-12-297

6.8 - Mandat à la firme RDL pour réaliser l'Audit 2024

CONSIDÉRANT QUE l'audit 2024 doit être réalisées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Alain Demers.

Il est résolu

QUE le conseil mandate le Groupe RDL à effectuer la vérification comptable pour l'audit 2024.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-298

6.9 - Acceptation de soumission pour l'offre de service cabinet d'Avocat

REPORTER Il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par la conseillère Nadia Hébert de reporter le point à une autre séance du conseil.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se doter de service d'un cabinet d'avocat;

CONSIDÉRANT QUE La direction générale a demandé 2 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
-------------	-------------

DHC Avocats	forfait de 400\$ consultations téléphoniques illimité et un taux horaire de 150\$
Lavery	forfait de base 950\$ qui inclus consultations téléphoniques et vérifications des procès-verbaux autre forfait aussi subgérer

En conséquence, sur la proposition de la conseillère et appuyée par la conseillère et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale, accepte la soumission de pour l'offre de service d'un cabinet d'avocat au coût taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

2025-12-299

7.1.1 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers des élus municipaux pour 2026

ATTENDU QUE La Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités en ses articles 357 -360 oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a, à cet effet, remis aux élus municipaux de Saint-Valère le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont remis donc lors de cette assemblée à ce dernier les formulaires dûment remplis. Et que ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future, si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Caroline Pinette

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Girouard à faire le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil pour l'année fiscale 2026.

2025-12-300

7.2 - Association pulmonaire du Québec

Voici une lettre informative sur la campagne provinciale de sensibilisation VILLE ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

7.3 - A titre Décisionnelles

2025-12-301

7.4 - Mise en place d'un comité pour le plan d'action MADA 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-07-185, adoptée lors de la séance du conseil du 7 Juillet 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu,

QUE ce conseil crée un comité de suivi du plan d’action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes : Annick Girouard, Mélissa Roberge, Mélanie Potvin, Rita Larochelle et Gaston Vigneault; Alain Demers ;

QUE ce conseil désigne la conseillère Caroline Pinette et le conseiller Alain Demers pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

QUE la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soient autorisés au nom de la municipalité de Saint-Valère, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d’Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité;

ADOPTÉE à l’unanimité par les membres du conseil municipal.

2025-12-302

7.5 - Demande de don pour la Croix-Rouge Canadienne Québec

CONSIDÉRANT la demande sollicitée par la Croix-Rouge Canadienne Québec pour aider les équipes à intervenir rapidement lors d'un sinistre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de le conseiller Alain Demers et appuyée par la conseillère Caroline Pinette et résolu unanimement :

- **D’AUTORISER** le versement d'un don pour aider les victimes pour l’année 2026 au montant de 100\$ à la Croix-Rouge Canadienne Québec

Adopté à l’unanimité des conseillers.

2025-12-303

7.6 - Inscription au Colloque FEMMÉLUES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la FMQ organise un colloque FEMMÉlues le 5 et 6 février 2026 au Manoir du Lac Delage dans la région de Québec ;

CONSIDÉRANT l'importance de participer à ces rassemblements forts en formations et partages de nouvelles directives de toutes sortes;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu :

- **D’AUTORISER** la participation et d’assister aux ateliers du colloque de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra le 5 et 6 février 2026 la conseillère Nadia Hébert;
- **D’ASSUMER** toutes les dépenses liées à la participation dont les frais d'inscription ainsi que les frais de kilométrage en vigueur et les frais d'hébergement.

Adopté à l’unanimité des conseillers

8 - RESSOURCES HUMAINES

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

9.2 - URBANISME

2025-12-304

9.2.1 - Rapport de l'inspecteur municipale - Novembre 2025

IL est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Alain Demers et résolu:

D'ACCEPTER le

Dépôt du rapport de permis pour le mois de novembre 2025.

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Philippe Habel, inspecteur en bâtiment et environnement sur les permis émis pour le mois de novembre 2025.

2025-12-305

9.2.2 - Avis de Motion au RÈGLEMENT 2025-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Je, soussignée, la conseillère Nadia Hébert, donne avis de motion que le règlement |2025-001 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme Annick Girouard directrice générale et greffière-trésorière a mentionnée quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé.

2025-12-306

9.2.3 - Résolution adoptant le premier projet de règlement no 2025-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 décembre 2025.

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 8 décembre 2025.

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier

QUE le premier projet de règlement 2025-001 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2025-12-307

9.2.4 - Abrogation de la politique de demande de Chenil

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique de demande de chenil.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire abroger cette politique de demande chenil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu

D'ABROGER cette politique de demande de chenil.

Adopté à l'unanimité

2025-12-308

9.2.5 - Entente intermunicipale relative au service d'un officier municipal en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de se retirer du service d'inspecteur en bâtiment de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la municipale doit de doter d'un service d'inspecteur en

bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu,

QU'UNE entente intermunicipale relative au service d'un officier municipal en bâtiment et en environnement soit convenue avec la municipalité de Daveluyville.

Adopté à l'unanimité

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.4 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :236; # transactions; 269; # livres numérique 13

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics **le rapport est dans le D**

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

2025-12-309

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE la séance est levée à 20h38

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Mélissa Roberge
Technicienne Comptable

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel
Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière